

Paris, le 9 mai 2016

Conséquences sur les DD(CS)PP de la mise en œuvre des préconisations du rapport relatif aux services de la DGCCRF :

- un petit pas vers une interministérialité « intelligente » (visibilité et lisibilité des missions exercées par les DD(CS)PP)...
- un grand pas vers la dislocation totale (expérimentations d'interdépartementalités)!

L'ordre du jour du Comité Technique Central des DDI programmé le 3 mai, et n'ayant pu se tenir <u>suite au boycott</u> entraîné notamment par FO, portait notamment sur le dossier DGCCRF, avec :

- <u>pour avis</u> : le projet d'instruction sur la visibilité et la lisibilité des missions exercées par les DD(CS)PP,
- <u>pour information</u>: une présentation des autres mesures du plan d'actions correspondant à la mise en œuvre des préconisations du rapport inter inspections IGF-IGA.

Visibilité et lisibilité des missions :

Pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué?

La mobilisation des agents DGCCRF pour dénoncer, depuis plus de 6 ans, les dégâts des réformes RGPP/MAP/RéATE sur l'exercice des missions dévolues à leur administration a ouvert la voie à une mesure de bon sens : l'amélioration de la visibilité et de la lisibilité des missions exercées au sein des DD(CS)PP.

FO a sonné l'alarme, dès le début de la réforme, sur les conséquences de la disparition des sigles connus et reconnus (« CCRF », « Services Vétérinaires ») et sur l'empressement des préfigurateurs des DD(CS)PP à obéir aveuglément aux consignes de modularité des structures interministérielles.

Au-delà de la perte de visibilité et de lisibilité induite par l'extrême hétérogénéité des dénominations des services composant les DD(CS)SPP, ce sont les identités professionnelles qui ont été volontairement gommées dans la course à l'interministérialité.

Le projet d'instruction prévoit le retour aux dénominations « CCRF » et « Services Vétérinaires », mais soulève de nombreuses interrogations, tant la mesure semble dénaturée :

- Il prévoit, concernant la CCRF, différentes appellations selon la configuration des services, avec l'adjonction de suffixes, transformant ainsi une mesure de bon sens en véritable usine à gaz, avec le risque évident d'atermoiements dans sa mise en œuvre, pourtant urgente.
- 2. Il acte clairement le principe de <u>services mixtes</u> regroupant agents CCRF et « Services Vétérinaires », en prévoyant dans ce cadre la dénomination « Sécurité sanitaire de l'alimentation CCRF ».

Sans s'immiscer dans le schéma de réorganisation de la DGCCRF, force est de constater que l'existence de services mixtes, lorsque ce service est dirigé par un cadre « agriculture », se trouve en contradiction avec la première mesure du plan d'actions DGCCRF prévoyant de placer chaque agent CCRF sous l'autorité hiérarchique d'un cadre CCRF.

La solution du cadre référent métier sans autorité hiérarchique, venant en appui, n'est en rien satisfaisante en ce qu'elle est potentiellement génératrice de situations de conflit et de troubles psychosociaux.

La volonté d'unicité de pilotage affichée dans le domaine de la sécurité alimentaire masque, en réalité, un objectif RéATE d'économie budgétaire, à travers un exercice bien connu dans le cadre de l'interministérialité : la chasse aux doublons.

Si des synergies en la matière sont incontestables, il n'en demeure pas moins que le contenu, la finalité des missions, les méthodes de travail et les habilitations sont différentes.

Le spectre des interventions des agents CCRF en matière alimentaire déborde, en outre, largement du cadre de la sécurité sanitaire.

Pour FO, chaque agent, qu'il soit CCRF ou Services Vétérinaires, doit être placé sous l'autorité hiérarchique d'un encadrant métier issu de la même administration et maîtrisant les compétences requises et les méthodes de travail mises en œuvre... cela tombe sous le sens !

Les compétences métier doivent impérativement être préservées, dans le cadre d'une coopération interservices basée sur des bonnes pratiques de mutualisation et de collaboration... comme c'était le cas avant la RéATE!

Enfin, FO remarque que le projet d'instruction porte exclusivement sur les missions CCRF et Services Vétérinaires alors même que les modalités de mise en œuvre du plan d'actions actent une amélioration de la visibilité également pour les missions cohésion sociale.

Expérimentations d'interdépartementalité :

Attention danger!

FO constate que l'ensemble des Ministères des DD(CS)PP sont « porteurs » de la mesure du plan d'actions relative aux expérimentations de fusion de DDI.

Les modalités de mise en œuvre de cette mesure portent, en réalité, sur des regroupements de services CCRF sous forme de délégation de gestion et de DDI à fonctions interdépartementales.

Ces expérimentations, qui revêtent une importance cruciale pour les missions, l'organisation, les droits et garanties des personnels, ne sont pas à l'ordre du jour du CT des DDI du 3 mai prochain, alors même que des binômes interdépartementaux ont déjà été choisis, dans la plus grande opacité et en dehors de toute concertation sur le principe même de la mesure.

FO dénonce des méthodes à la hussarde, plaçant de manière insupportable et inacceptable les agents devant le fait accompli.

La DGCCRF se transforme en laboratoire expérimental de la dislocation totale des services de l'État.

FO refuse ces projets d'interdépartementalité visant à pallier l'insuffisance durable de moyens et le manque chronique d'effectifs, avec toutes leurs conséquences sur le maintien des missions, la pérennité des structures, la situation des agents et leurs conditions de travail.

Les expérimentations d'interdépartementalité, loin de régler les problèmes, ne feront que les déplacer en les aggravant encore et donneront un coup d'accélérateur à la machine à casser le service public républicain.

L'interdépartementalité, dans le contexte de l'interministérialité en DD(CS)PP, conduira inexorablement à la dégradation des conditions de travail de l'ensemble de la communauté des agents puis à la disparition d'implantations départementales.

Le problème réside, pour l'ensemble des services composant les DD(CS)PP, dans la pénurie de personnels et trouve son origine dans **l'inadéquation moyens/missions** que FO dénonce depuis le début de la RGPP.

FO revendique des plans pluriannuels de recrutement et de qualification pour l'ensemble des services.

Individualisation des rémunérations :

NON!

Concernant la mise en œuvre du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions. de l'expertise et de l'engagement professionnel), qui est évoqué dans les mesures du plan d'actions DGCCRF, FO tient à rappeler son indéfectible opposition à l'individualisation des rémunérations.